

LA COMMUNION AU CALICE

CONFORMÉMENT au programme de réforme fixé par la Constitution conciliaire sur la Liturgie dans son art. 55, un Rituel de la communion sous les deux espèces a été promulgué en date du 7 mars 1965. La communion au calice peut être accordée, « au jugement des évêques », à certains clercs et fidèles autres que le prêtre célébrant, dans des cas précis déterminés par le Rituel.

Pourquoi ce changement ?

Nous essaierons d'abord d'en percevoir les motifs, puis, dans une seconde partie, le bénéfice qu'on peut en attendre pour la vie spirituelle.

I

UNE DESAFFECTION PROGRESSIVE ENVERS LA COMMUNION AU CALICE

Il n'est pas sans intérêt de voir comment ce rite de la communion sous les deux espèces, qui ne pose aucun problème durant les onze premiers siècles de l'Église, en est venu à disparaître, sauf, bien entendu, pour le prêtre célébrant, au cours des siècles suivants. Cela nous permet, en effet, de comprendre combien sa restauration est cohérente avec l'ensemble du renouveau liturgique actuel.

I. Le Moyen Age.

Dans les premiers siècles, tous les chrétiens communiaient normalement, de façon habituelle, sous les deux espèces, en Occident comme en Orient. A-t-il existé dans la primitive communauté judéo-chrétienne une répugnance de certains groupes à communier au Sang du Christ ? C'est possible. Cette hypothèse a été avancée. Cela expliquerait les mots « ils en burent tous » du récit de l'institu-

tion selon saint Marc. Certains passages des Actes (15, 5; 21, 20) montrent qu'une certaine fraction pharisaïsante de la communauté chrétienne, d'origine juive, pouvait avoir des réactions de ce genre.

Toujours est-il que les premiers indices d'une nette désaffection vis-à-vis du calice date du début du 12^e siècle. Quelles en furent les causes ?

Il y en a trois. Il faut noter d'abord un désir d'affirmer la présence du Christ total sous chacune des espèces. En second lieu, il s'est produit un changement d'attitude spirituelle à l'égard de l'eucharistie, qui se manifeste par la crainte des irrévérences (*periculum effusionis*). Enfin il y a, mais c'est plutôt un aboutissement qu'une cause, l'enseignement des théologiens sur la concomitance. L'un des premiers témoins à ce sujet est Rudolphe, abbé de Saint-Trond, aux Pays-Bas :

Hic et ibi cautela
fiat ne presbyter aegris
aut sanis tribuat laicis
de Sanguine Christi.
Non fundi posset leviter,
simplexque putaret
quod non sub specie
sit totus Jesus utraque¹.

1. La présence du Christ entier sous chaque espèce.

Pourquoi était-il devenu nécessaire d'affirmer la présence du Christ tout entier sous chacune des espèces, dans l'Église occidentale de cette époque ?

Il me semble que la réponse est double. D'abord, en Orient, et au siècle précédent en Occident, des cas fréquents et normaux de communion sous une seule espèce affirmaient déjà dans les faits cette vérité. En outre, depuis quelques siècles, la communion au calice comportait des usages, discutables et discutés à l'époque, qui prédisposaient à une désaffection vis-à-vis du calice, et incitaient les théologiens à insister sur la présence du Christ entier sous chaque espèce. Reprenons ces deux motifs.

A. Les cas courants de communion sous une seule espèce furent évidemment, en Orient, la communion des petits enfants sous l'espèce du vin. Personne ne mettait cette pratique en question. On savait que sous l'espèce du vin était donné le Christ entier. Mais cette pratique n'existait pas en Occident.

1. BONA, *Rerum lit.* II, XVIII, § 1.

Un autre usage, peut-être moins connu, mais dont on ne doit pas faire peu de cas, est le fait de la communion chez soi, nullement réservée, comme on le croit fréquemment, aux tout premiers siècles de l'Église et aux époques de persécution. Saint Bède, donc deux ou trois siècles avant l'époque que nous sommes en train de considérer, cite le plus naturellement du monde, dans un sermon, le cas d'un jeune homme qui, se trouvant malade chez des amis, demanda : « Avez-vous la sainte eucharistie chez vous ? » Et le jeune homme, pensant qu'il allait mourir, alla vite se communier. Il semble que, pour saint Bède, c'était là quelque chose de tout à fait normal. Ceci concerne l'espèce du pain seulement, bien entendu. Mais depuis deux siècles, cet usage avait disparu. Il n'y avait donc pas cette affirmation constante, par la pratique, que sous l'espèce du pain on recevait le Christ entier. En Orient subsistait toujours la liturgie des présanctifiés, avec communion sous l'espèce du pain, plusieurs fois par semaine au cours du carême; mais ceci n'existait en Occident que le vendredi saint, et venait justement d'être, si l'on peut employer le mot, corrompu par certaines pratiques assez discutées.

B. Quelles étaient ces pratiques ?

L'une d'elle consistait à ajouter du vin non consacré au calice si le nombre de communicants l'exigeait. Nous avons des témoignages depuis toute une série d'Ordos romains jusque en plein 13^e siècle, donc du 8^e au 13^e siècle inclusivement. Cet usage est mentionné dans le Rituel des Chanoines de saint Augustin, dans celui des Chanoines du Latran (12^e siècle), dans des textes des Bénédictins de Saint-Bénigne de Dijon (13^e siècle). Par conséquent, c'était là une chose tout à fait courante. Mais on en discutait : ce vin est-il consacré, ou n'est-il pas consacré ? Et saint Thomas répondit négativement, de façon claire et nette.

Un autre usage était encore beaucoup plus discutable : la communion à un calice de vin sanctifié par le contact d'une hostie consacrée. Nous en trouvons mention dans le premier Ordo romain (8^e siècle), et, depuis Amalaire (également fin du 8^e siècle) jusqu'aux 15^e et 16^e siècles, la communion des laïcs était fréquemment administrée sous cette forme-là. Mais on se pose la question : est-ce que je reçois vraiment le corps du Christ ? Nous avons des témoignages de cet usage, en Angleterre, jusqu'à la Réforme, pour la communion des malades.

2. Attitude spirituelle nouvelle vis-à-vis de l'eucharistie.

Sur le doute créé par ces pratiques est venu se greffer un changement profond d'attitude vis-à-vis de la célébration eucharistique

dont la crainte d'irrévérence inspirée par le *periculum effusionis* est un signe.

La cause de cet état d'esprit est à chercher dans l'accent mis sur la *présence réelle* par les théologiens de l'époque, en réponse aux erreurs de Bérenger. Cela a amené les fidèles à concentrer toute leur attention sur la présence du Christ, avec un réalisme souvent très imaginaire, et au détriment d'une juste appréciation du cadre de cette rencontre. Les premiers siècles ont eu très fortement conscience d'une rencontre avec le Ressuscité; mais au sein de la célébration sacramentelle et dans des signes qui doivent expliciter le cadre de cette rencontre. Ici, au contraire, on cherche une rencontre avec la personne du Christ indépendamment des signes sacramentels et de l'acte de la célébration.

Du coup, tout le symbolisme profond de la communion au calice est désormais sans écho, car la dévotion populaire à la présence réelle se concentre beaucoup plus facilement sur l'hostie. L'élévation du calice n'apparaît pas dès le début; et lorsqu'on élève le calice on ne peut voir le Sang comme on voit l'hostie.

3. *L'enseignement des théologiens.*

Ce mouvement de la dévotion populaire se trouve en quelque sorte couronné par l'enseignement des grands théologiens du 13^e siècle sur la concomitance². Car il suffisait de pouvoir affirmer sans hésitation possible qu'on ne perd vraiment aucune grâce essentielle au salut en communiant sous la seule espèce du pain, pour qu'on délaisse sans réclamation la communion au calice.

II. La Réforme et la Contre-Réforme.

Le changement ne fut pas très rapide. Il y a une période de transition de trois siècles : de 1110, date des premiers documents que j'aie trouvés, jusqu'au concile de Constance, en 1415. Il est inexact de dire, avec Godfried Daneels³, que le changement fut virtuellement accompli en 1200 (malgré les affirmations d'Alexandre de Halès et de saint Thomas⁴; les moyens de communication étaient, à cette époque, peu développés, et saint Thomas raconte ce qu'il voit autour de lui). La communion au calice est encore largement attestée aux 13^e et 14^e siècles; et, ce qui est par-

2. Cf. saint THOMAS, *Somme théologique*, III^a, 76, 2-3 et 80, 12.

3. Godfried DANEELS, *La Communion sous les deux espèces*, dans *Concilium*, n^o 2 (1965), p. 133.

4. *Somme théologique*, III^a, 80, 12.

ticulièrement intéressant, les trois jeunes ordres, dominicain, franciscain et cistercien, qui certainement ne cherchaient pas spécialement à s'accrocher au passé, mais cherchaient plutôt ce qu'il y avait de plus vivant et de plus significatif dans les rites de l'Église, ont adopté dans leurs usages la communion sous les deux espèces, et la considéraient comme normale au milieu du 13^e siècle (1254-1256).

La communion des laïcs au calice est supposée par les conciles anglais de Durham (1220) et d'Exeter (1287), et par le XV^e Ordo romain, 85 (14^e siècle).

On ne peut donc pas dire que l'usage était prêt à disparaître totalement par désaffection.

Mais à partir du 15^e siècle, le calice devient le symbole, pour les disciples de Jean Huss, de l'opposition à Rome, sous couvert du texte de Jean 6, 53.

Cet usage abusif du texte évangélique a motivé la condamnation de leurs principes et la suppression de la communion au calice par le concile de Constance, en 1415⁵.

Une concession est faite à la Bohême par le concile de Bâle en 1436, mais elle est révoquée par Pie II en 1462. Certains se soumettent; d'autres restent dans l'insoumission et se joignent plus tard à la Réforme.

L'affaire rebondit avec la Réforme. Beaucoup de catholiques réclamèrent le calice pour soustraire aux réformateurs une arme redoutable. Au concile de Trente, les légats du pape et de l'empereur désiraient la réintroduction du calice.

La position du concile de Trente est une position de fermeté dogmatique : on reçoit le Christ parfaitement et absolument sous chacune des espèces, en communiant sous une seule espèce comme sous les deux⁶. Mais il reste une hésitation pastorale, des débats houleux. Finalement, la question est remise au jugement pastoral du pape.

Pie IV a accordé l'usage de la communion sous les deux espèces aux métropolitains de Cologne, Mayence, Trèves, Salzbourg et Graub, à condition que le principe doctrinal affirmé par le Concile soit nettement enseigné. Nous avons à ce sujet une ordonnance intéressante de l'évêque de Vienne, en 1564, qui suppose que *chacun fût laissé libre de profiter ou non de la concession* :

Ut populus doceatur, tam illos qui sub altera quam qui sub utraque communicant, utrosque carnem et sanguinem Domini integre ac rite sumere, atque iuxta Pauli senten-

5. Session XIII (15 juin 1415); Denz., 626.

6. Session XXI (16 juin 1562); Denz., 929-937.

tiam manducant non manducantem contemnere non debet, ita bibens non bibentem non contemnat cavendum erit.

Ceci est intéressant. Selon la sentence de saint Paul, celui qui mange ne doit pas mépriser celui qui ne mange pas; de même celui qui communie sous les deux espèces ne doit pas mépriser celui qui communie sous une seule espèce. Autrement dit, on était libre de communier ou non au calice, et on ne devait pas se critiquer mutuellement à ce sujet.

Mais, l'une après l'autre, ces concessions furent annulées, étant rejetées par les catholiques qui les avaient demandées, parce que le calice était devenu le symbole confessionnel de la Réforme.



Résumons ce bref aperçu historique.

1. Comme le Christ est tout entier reçu sous l'une et l'autre espèce, il est indifférent, quant à la grâce, qu'on communie sous une seule espèce ou sous les deux.

C'est là un point important, que le Rituel de la communion sous les deux espèces nous demande de préciser toujours dans notre catéchèse.

2. Les deux manières de faire ont été en usage dès les débuts du christianisme. Mais lorsqu'on l'a pu, on a toujours, au cours des onze premiers siècles, cherché à communier sous les deux espèces.

3. Une désaffection pour le calice s'est manifestée, résultant à la fois :

a) d'une saisie moins profonde par le peuple du mystère chrétien (ceci est important à noter);

b) d'une réalisation imparfaite du signe lui-même (les usages discutables que nous avons évoqués).

4. Mais, finalement, seule une raison disciplinaire a motivé le refus définitif aux laïcs du Précieux Sang, le calice étant devenu un emblème polémique; encore ce refus a-t-il connu des exceptions.



La restauration de ce rite, il faut l'avouer, n'était pas tellement réclamée par les fidèles ni par le clergé. Si l'Eglise entreprend cependant cette restauration, c'est qu'il y a là de sa part une volonté positive de faire redécouvrir une valeur oubliée mais importante.

1. D'abord cette restauration a une portée œcuménique.

Le calice n'est plus un signe de ralliement anticatholique,

comme au temps de la Réforme et de la Contre-Réforme. Par contre, le rapprochement entre chrétiens semble nous faire un devoir d'enlever tout ce qui semblerait négliger ou même contredire l'institution du Christ.

Cette restauration est cohérente avec le climat œcuménique d'aujourd'hui.

2. Si, quant à la grâce, il est indifférent de communier sous une ou deux espèces, il n'en est pas ainsi *quant aux signes*.

Il faut comprendre la restauration de la communion au calice dans le cadre d'une réforme liturgique qui cherche avant tout à *rendre aux signes sacrés leur plénitude de pouvoir significatif*.

C'est pourquoi nous y sommes encore si peu sensibles. Nous le serons au fur et à mesure que nous prendrons conscience des fruits pastoraux d'une liturgie dont chaque mot et chaque geste parlent aux fidèles.

La raison essentielle de cette restauration est donc une raison pastorale, catéchétique.

Comme le dit Daneels dans l'article de *Concilium* que j'ai cité⁷ :

Nul ne peut nier l'importance catéchétique et charismatique du signe sacramentel : celui-ci détermine dans une large mesure la foi avec laquelle celui qui reçoit le sacrement assimile la grâce reçue. L'administration d'un sacrement ne doit pas seulement assurer l'*opus operatum*, mais elle doit aussi créer cette atmosphère concrète de foi qui fournira à celui qui le reçoit le maximum d'assistance dans la contribution qui lui est demandée, en particulier, l'*opus operans*. Et c'est du signe que dépend, pour une grande part, cette atmosphère concrète de foi.

II

LA SIGNIFICATION DE LA COMMUNION AU CALICE

C'est donc principalement pour sa valeur de signe qu'a été restaurée la communion au calice. Essayons donc de percevoir les richesses de cette signification. D'abord, quant à la communion au Sang du Christ. Puis quant à la coupe elle-même.

1. *La communion au Sang du Christ.*

Il faut distinguer ce qui se rapporte au signe lui-même, et ce qui se rapporte à la réalité signifiée.

7. G. DANEELS, *art. cit.*, p. 136.

a) *Le signe :*

Le couple pain-vin rappelle que le mémorial du Seigneur est *un repas*. Un repas, cela comporte — normalement — du pain et du vin. On peut ajouter que le vin fait du repas une fête. La Cène est un repas festif⁸.

Le Christ a choisi pour la coupe eucharistique la troisième coupe, qui comportait la solennelle bénédiction finale et introduisait le *mishtita*⁹ qui distinguait le repas festif du repas ordinaire. Le Seigneur avait d'ailleurs lié à l'image de la coupe son annonce du repas du Royaume (Lc 22, 18). Le repas festif de l'eucharistie, c'est *le repas festif du Royaume déjà inauguré et partagé*, dans le mystère de l'acte sacramentel.

b) *Ce qui est signifié.*

Tout d'abord, le couple *Corps-Sang* nous rappelle que c'est le Christ dans toute la perfection de sa nature humaine que nous rencontrons dans l'eucharistie. Ce couple, en effet, dans le contexte biblique, n'est pas une opposition, mais une complémentarité signifiant la totalité de la personne.

Il se peut qu'à cette image biblique l'homme moderne, moins synthétique, soit peu sensible. Mais il y a là une richesse dont nous pouvons faire la catéchèse.

En outre, si la bénédiction consécrationnaire prononcée sur le pain rappelle la nature sacrificielle du repas (« le Corps livré ») aussi bien que celle qu'on prononce sur le vin, seule cette dernière nous apprend *toutes les dimensions du sacrifice auquel on participe en communiant*.

Comme c'est la coupe qui fait le lien entre la Cène et la Pâque juive, avec la solennelle bénédiction du jour (l'explication des merveilles de Dieu), ainsi c'est au signe du sang que le Christ a relié l'explication de son sacrifice du Calvaire.

Le cadre de l'institution nous assure que le sacrifice du Christ :

1. est le sacrifice de la Pâque nouvelle, où le sang de l'Agneau qui nous marque témoigne au Père de notre participation à l'obéissance du Christ *et nous libère*;

2. celui de l'Alliance définitive, scellée dans son Sang, *qui nous donne l'entrée dans le Royaume éternel (œterni testamenti)*;

3. et, en même temps, celui qui inaugure le rite d'expiation dont la vertu durera jusqu'à la Parousie (*in remissionem peccatorum*) et que nous pouvons comprendre, avec l'Épître aux Hé-

8. Cf. déjà dans la Bible : Ps 104, 15; Ps 23, 5; Jug 9, 13; Pr 9, 2.

9. Ce que les Anglais appellent « festive drinking ».

breux, comme une intercession sacerdotale ininterrompue où le Christ présente à Dieu « le Sang qui parle » (Heb. 12) comme le grand prêtre, sous l'Alliance ancienne, celui des victimes.

Toute la richesse de la typologie de l'Ancien Testament, qui explique le sacrifice du Christ et qui éclaire, par conséquent, ses fruits de salut (*memores... resurrectionis... et ascensionis...*) se trouve résumée dans la parole sacramentelle qui consacre le vin, et rappelée dans une communion au Précieux Sang.

2. Y a-t-il une signification propre à la coupe elle-même ?

La question peut paraître oiseuse. Elle n'est pourtant pas sans intérêt lorsqu'on en vient à discuter sur la manière de communier au Précieux Sang.

Nous avons l'intuition que la coupe est significative. Il ne semble pas, cependant, qu'on puisse parler d'une signification propre du calice *voulue par Jésus*.

On a suggéré l'hypothèse que Jésus ait inauguré, dans un repas pascal où chacun avait traditionnellement sa coupe, l'emploi de la coupe unique¹⁰. Peut-être... Mais le problème de la coupe unique ne paraît pas préoccuper les premiers chrétiens.

L'usage de l'Eglise primitive n'a jamais exclu plusieurs calices. Et, très tôt, on a substitué à une communion directe au calice d'autres manières de faire :

— le *chalumeau* est connu de l'Ordo romain I (8^e siècle) et a subsisté à Rome jusqu'à la Réforme. Il fut conservé, malgré les moqueries de Luther, dans certaines églises protestantes jusqu'au 18^e siècle (Rietschel);

— *l'intinction avec usage simultané de la cuillère*, qui a prévalu en Orient. En Occident, elle fut interdite par le concile de Braga en 675, mais a continué à se répandre, particulièrement en Angleterre (Emulfe de Rochester, 1124); mais jamais on ne trouve l'intinction pratiquée comme le prévoit le nouveau rituel.

Actuellement, en Orient, c'est l'usage simultané de l'intinction et de la cuillère qui prévaut : Orthodoxes, Jacobites, Coptes, Arméniens; seuls les Abyssins et les Nestoriens communient séparément au Corps puis au Sang.

Si le Seigneur n'a pas voulu nous lier à la coupe, y a-t-il un *symbolisme naturel* de la coupe ? De boire à une même coupe ? Symbolisme de partage, d'union très intime ?...

Cette intuition est très forte... mais il est difficile de la baser

10. Cf. H. HAAG, art. « Pâque », dans *Suppl. du Dictionnaire de la Bible*, t. VI, col. 1147.

sur des faits, même après un examen assez sérieux des rites de mariage et d'initiation chez les Anciens et chez les païens modernes.

Certes, la chrétienté primitive ne semble guère avoir perçu quoi que ce soit à ce sujet. Peut-être le symbole d'unité et de partage fait-il partie d'un symbolisme nouveau, accessible à notre mentalité actuelle et, par conséquent, à exploiter dans une recherche de signes rituels capables de parler à l'homme moderne.



Ainsi, la restauration de la communion au calice vise à nous rendre une dévotion patristique au Précieux Sang. Nous pourrions le formuler en disant : non pas « le Sang qui coule », l'aspect doloriste de ces derniers siècles, mais « le Sang qui parle », thème beaucoup plus biblique et patristique.

Il semble clair que ces perspectives militent pour des concessions plus larges. Car un signe ne nous instruit que dans la mesure où nous le vivons, et la communion au calice est encore loin d'être un fait quotidien dans la vie des chrétiens : c'est plutôt un privilège clérical (les cinq premiers cas autorisés et le onzième concernent les prêtres).

Mais il fallait commencer. On a choisi les cas dans lesquels il ne s'agit pas tant de privilèges individuels, mais de circonstances qui sont un *renouvellement conscient de l'Alliance* lorsqu'on accède à une nouvelle situation dans l'Église : mariage, baptême, ordination... On souligne l'importance de la catéchèse et aussi de la volonté des intéressés de *vivre le signe* : dans le cas du mariage, il faut que les fiancés le demandent expressément (et même dans certaines régions apostoliques, il faudra recourir à l'évêque, alors que les évêques belges donnent automatiquement l'autorisation, mais seulement si les fiancés le demandent) et donc aient compris le signe et soient décidés à en vivre.

Il faudra pouvoir recommencer, en sens contraire, le chemin parcouru durant la période de 1110 à 1415 : une période transitoire (qui ne durera pas trois siècles!) où il y aura une latitude progressivement plus grande, qui nous acheminera vers une pratique plus fréquente — et toujours libre, dans la perspective de ce texte de l'évêque de Vienne cité plus haut : personne n'est obligé, mais si vous comprenez, si vous désirez, voici le signe pour que vous en viviez; et que celui qui boit ne méprise pas celui qui ne boit pas.

De même, la latitude voulue par les rites... L'utilisation de la coupe au mariage peut être riche de symbolisme.

A mesure que notre célébration dominicale deviendra vécue et

vraie, on sentira le besoin de la communion sous les deux espèces, on la demandera.

La pratique de la concélébration n'éveille-t-elle pas en nous un sens nouveau du repas sacrificiel ? C'est tellement différent ! Lorsqu'on a vécu cela, on peut comprendre quel changement peut apporter la communion sous les deux espèces. Je pense qu'au fur et à mesure, le signe devenant parlant, le peuple chrétien lui-même aidera l'Église à trouver le chemin de ce qu'elle désire : une participation de plus en plus vraie au repas sacrificiel qui est le repas du Royaume.

CHARLES MICHEL-JEAN.